



**Université Mouloud
Mammeri de Tizi-Ouzou**

Ce qu'il faut savoir sur la formation universitaire

La formation du Premier et du Second Cycle

La formation universitaire est assurée en deux cycles à savoir :

- **Premier Cycle: Licence** (6 semestres) = Bac + 3 ans
- **Second Cycle: Master** (4 semestres) = Bac + 5 ans c'est à dire Licence + 2 ans.

Spécificité des grades de Licence et de Master

- un intitulé principal celui du **domaine** représentant un large regroupement de disciplines ayant un lien entre elles,
- un intitulé de **filière** une subdivision du domaine centrée sur la ou les disciplines principales,
- un intitulé de parcours exprimé par une **spécialité**
- et une identification de finalité : **Académique** ou **Professionnelle**. Cette dernière est destinée à une insertion professionnelle.

Continuer des études après la Licence

Vous pouvez poursuivre vos études pour préparer un Master académique ou professionnel

- certainement après une licence académique
- sous certaines conditions après une licence professionnelle

Ces diplômes restent-ils nationaux?

Oui, en effet, les grades de Licence, Master et Doctorat **sont des diplômes nationaux**. L'université doit soumettre ses maquettes de formations au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui les évalue dans le respect des règles nationales.

Qu'est-ce qu'une Unité d'Enseignement (U.E.) ?

Une unité d'enseignement (U.E.) est un ensemble de matières organisé d'une manière pédagogique cohérente et dispensé en semestre. Une matière est enseignée sous forme de cours, TD, TP ou autres ...

Types d'unités d'Enseignement (U.E.)

Une U.E. peut être :

- **Fondamentale** : enseignements de base ;
- **Méthodologie** : TP, informatique ;
- **Découverte** : enseignements sur d'autres disciplines utiles en cas de d'orientation ou de réorientation.
- **Transversale** : langues étrangères, communication, culture générale.

Le système d'évaluation universitaire.

- L'évaluation est semestrielle, la progression est annuelle.
- Pour chaque semestre d'enseignement, deux sessions de contrôle des connaissances et des aptitudes sont organisées. La deuxième session est une session de rattrapage.
- Les règles de l'évaluation dans le détail sont annoncées au début de chaque semestre
- La moyenne semestrielle est la moyenne entre les notes obtenues dans les différentes U.E., affectées chacune de son coefficient

Le système de compensation au niveau licence

La compensation est réalisée entre :

- Les éléments constitutifs d'une UE c'est-à-dire lorsque la moyenne de l'unité est supérieure ou égale à 10/20
- Les UE constitutives d'un semestre c'est-à-dire lorsque la moyenne du semestre est supérieure ou égale à 10/20
- Les semestres de la même année de rattachement c'est-à-dire lorsque la moyenne de l'année est supérieure ou égale à 10/20. La compensation annuelle est valable uniquement en 1^{er} cycle (Licence).

Le système de crédits

- Les crédits sont les unités de compte qui permettent d'évaluer l'ensemble du travail de l'étudiant. Ils correspondent à des volumes d'enseignements et d'activités (volume horaire de l'unité, travail personnel, stages, projets, mémoire...).
- Le semestre vaut 30 crédits, la licence organisée en 6 semestres vaut donc 180 crédits, le master organisé en 4 semestres valant 120 crédits

Capitalisation et Transfert des crédits

- On capitalise les crédits affectés à toute matière acquise ou à toute unité acquise.
- On capitalise 30 crédits pour chaque semestre acquis et 60 crédits pour chaque année acquise (valable uniquement en licence)
- Les crédits facilitent la mobilité ; ils sont : capitalisables et transférables s'ils correspondent aux matières acquises avec une moyenne $\geq 10/20$ et sont capitalisables et pas certainement transférables s'ils correspondent aux matières acquises par compensation.

Comment se fait la progression ?

- La progression du semestre impair au semestre pair d'une même année d'étude est de droit pour tout étudiant inscrit dans le même parcours.
- L'admission vers la 2^{ème} année (L2) est déclarée pour tout étudiant capitalisant 60 crédits
- L'admission vers 3^{ème} année (L3) est déclarée pour tout étudiant capitalisant 120 crédits.

- Un étudiant est autorisé à poursuivre les études de L2 tout en ayant à charge les matières non acquises de L1 s'il a capitalisé entre 30 et 59 crédits dont 10 crédits au moins dans chaque semestre.
- Un étudiant est autorisé à poursuivre les études de L3 tout en ayant à charge les matières non acquises de L1 et de L2 s'il a capitalisé entre 90 et 119 crédits et s'il a acquis les unités fondamentales requises pour la spécialité.

Comment se fait l'orientation ?

L'orientation vers la filière ou la spécialité est établie après classement dans la promotion suivant les vœux de l'étudiant, ses résultats (moyenne et session) et les places pédagogiques disponibles.

Comment obtenir le diplôme de licence ?

- Le diplôme de licence est obtenu après avoir capitalisé 180 crédits.